

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la politique en faveur des personnes âgées, à Paris le 4 octobre 2016.

Mesdames les ministres,

Mesdames et messieurs les parlementaires, les élus, les acteurs de cette politique, de cet enjeu-là qui est la façon dont une société -la nôtre- peut accompagner le vieillissement, peut se préparer, peut anticiper et rendre la vie accueillante pour tous, à travers ce travail des générations,

Je remercie Notre Temps d'avoir voulu mener cette enquête, qui est plus optimiste qu'on ne l'aurait supposé. Les enquêtes, généralement, sont toutes grises ou noires - je ne parle pas des enquêtes d'opinion - je parle des enquêtes en général sur la société française. Ce qui ressort de votre étude, c'est qu'il y a un optimisme, un gisement d'activités possibles, de partage et aussi de bienveillance. Bienveillance des villes, qui ont fait un gros effort ces dernières années, bienveillance des associations qui accompagnent, bienveillance aussi des générations.

Cette réunion ici, à l'Élysée, s'inscrit dans la « Semaine Bleue » qui rassemble d'autres événements, à travers un beau mot d'ordre, un slogan presque : « A tout âge, faire société ». J'ai retrouvé une citation, d'ailleurs bien connue, de Victor Hugo, qui disait que « l'un des privilèges de la vieillesse, c'est d'avoir, outre son âge, tous les âges » - au sens de les avoir tous connus. J'arrive d'ailleurs à peu près à ce moment-là de mon existence, ce qui me rend très fort pour comprendre ce qui a été fait, et ce qu'il nous reste à faire.

C'est vrai que nous ne devons pas simplement regarder le vieillissement comme un défi, mais aussi comme un levier, un atout, une chance pour notre pays, à condition bien sûr que nous assurions le renouvellement des générations. La France a ce privilège, en Europe, d'avoir à la fois une espérance de vie qui s'allonge - donc un vieillissement - et une natalité très dynamique, qui nous assure le renouvellement des générations et aussi un équilibre dans la pyramide des âges. Nous devons donc prendre en compte cette réalité : nous avons de plus en plus de concitoyens qui ont plus de 60 ans : 16 millions, ils étaient 11 millions en l'an 2000. En quinze ans nous avons donc connu une augmentation du nombre de personnes que l'on disait âgées, que l'on dit maintenant « âgées de plus de 60 ans ». Cela change tout, parce que c'est une autre vie qui commence, qui n'est pas sans lien avec la précédente - qui ne doit pas se faire par des ruptures, des césures, qui laisseraient penser que nous aurions des étapes discontinues dans la vie.

Nous avons aussi un allongement de l'espérance de vie, nous avons gagné plus de 2 ans, là aussi en à peine 20 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes - de ce point de vue la parité a été respectée. C'est très important de penser que nous allons vivre plus longtemps et que nous devons mieux vivre les années qui nous séparent de notre fin de vie.

Nous devons donc prendre en compte cette réalité : des personnes qui ont plus de 60 ans, plus de 65 ans, plus de 75 ans même - 6 millions de nos concitoyens ont plus de 75 ans - qui peuvent à la fois recevoir une retraite, recevoir une aide, un accompagnement, un suivi, des soins, mais qui peuvent aussi donner à leur pays, qui peuvent apporter un échange à des générations qui ont le sentiment d'être davantage sacrifiées.

Pendant très longtemps, c'était vers les personnes que l'on disait âgées, que nous considérions devoir mener la lutte contre les inégalités, contre la pauvreté, faire en sorte que ce soit ces personnes-là qui bénéficient de la solidarité nationale. Aujourd'hui nous savons que ce sont les plus jeunes qui demandent le plus de soutien, d'accompagnement, et des politiques leur

plus jeunes qui demandent le plus de soutien, d'accompagnement, et des politiques leur permettant de construire une vie digne. Nous avons encore beaucoup de pauvreté, trop de pauvreté parmi les familles, les familles monoparentales notamment et nous avons des enfants pauvres. Nous ne devons pas opposer les générations les unes aux autres, mais nous devons, ensemble, faire société.

C'est vrai que nous voulons aussi lutter contre des inégalités qui affectent l'espérance de vie. Là aussi les statistiques sont implacables : les cadres vivent plus longtemps, 6 ans de plus que les ouvriers. Il existe donc bien des métiers pénibles. Il était absolument nécessaire que nous puissions ouvrir le dispositif des carrières longues, c'est-à-dire permettre à ceux qui avaient commencé à travailler très tôt de partir en retraite à 60 ans, une fois accomplies les 42 années de cotisation. C'est ce que nous avons fait, c'est la première décision que j'ai prise après mon élection. Aujourd'hui, à peu près 500.000 personnes ont bénéficié de cette mesure. Ces personnes, qui seraient sans doute parties à la retraite mais pas au même âge, ont gagné 2 ans de vie par rapport à des vies au travail, des vies qui étaient dans des labeurs difficiles.

Nous avons également fait en sorte qu'il y ait, dans la réforme des retraites menée par Marisol TOURAINE, une reconnaissance de la pénibilité. Pas facile. Je sais bien tout ce que cela a entraîné comme commentaires, certains disant qu'il n'y a que des métiers pénibles - mais généralement ceux qui parlent n'ont pas des métiers pénibles, parce que nous savons, dans certains secteurs, dans certaines branches, notamment le bâtiment, le travail à la chaîne ou le travail de nuit, ce qu'est un métier pénible.

Il y a eu -c'est légitime- de la part des employeurs, une demande de critères objectifs, qui puissent en même temps être personnalisés. C'est tout le travail mené qui trouve aujourd'hui son aboutissement et nous permet de mieux prendre en compte l'allongement de l'espérance de vie pour calculer les futurs droits à la retraite. Nous avons assumé ce choix, la prise en compte de la pénibilité, en même temps que le retour à l'équilibre des comptes sociaux et notamment des régimes de retraite, aussi bien pour le régime général -c'est fait- que pour les régimes complémentaires je veux saluer le travail des partenaires sociaux.

Il y a aussi la dépendance. Même si cela ne peut pas être le seul sujet -Marisol TOURAINE avait raison de le souligner- il était très important que nous puissions aller au-delà de ce qui avait été fait par le gouvernement de Lionel JOSPIN. Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a été citée à juste raison puisqu'elle avait la responsabilité de ce sujet. Il était important que nous puissions aller au-delà, et cela a été l'objet de la loi du 28 décembre 2015. Je veux saluer ici tous les parlementaires qui y ont contribué et qui ont mené cette tâche, puisque cela a été traduit dans la loi après avoir été engagé par le gouvernement. Cela a pris beaucoup de temps, trop de temps, mais c'est fait et vous savez qu'il y a toujours, dans notre société, des regrets et on pense qu'on a mis trop de temps et puis le jour où c'est fait, on considère que cela devait toujours avoir été là, et que ce qui compte c'est ce qui n'a pas été fait et c'est bien légitime. Il y a donc eu cette loi de 2015, aujourd'hui mise en œuvre, parce qu'il était important d'améliorer les prises en charge. Aujourd'hui, plus d'1,2 million de personnes perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qu'elles résident à leur domicile ou en établissement. Nous voulions que le rôle de l'APA soit renforcé et c'est ce qui a été fait à travers les plans d'aide à domicile revalorisés et la diminution, voire la suppression, des restes à charge pour les plus modestes ou pour les personnes nécessitant un accompagnement intensif. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er mars dernier.

Nous avons voulu aller plus loin et dans la loi de finances qui va être présentée -et je remercie beaucoup la ministre des personnes âgées d'avoir eu cette initiative avec le ministère des finances- nous avons introduit le crédit d'impôt au titre de l'emploi à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, dès 2017. Cela va réparer une injustice puisque, jusqu'à présent, seules les personnes âgées dépendantes qui payaient l'impôt sur le revenu pouvaient avoir une réduction. Aujourd'hui toutes les personnes, quel que soit leur niveau de revenu, bénéficieront d'un crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. C'était très attendu parce que cela permettra non seulement à ces personnes d'avoir une aide supplémentaire mais cela permettra aussi de solvabiliser un certain nombre de services et donc de générer des emplois.

Je reviens à la loi de 2015 parce qu'elle a aussi introduit, ce qui avait été une demande constante des familles, le congé de proche aidant. Il permettra de concilier les engagements professionnels et familiaux dans des périodes de vie que l'on sait compliquées et douloureuses. C'est aussi un droit au répit qui se trouve institué. Ce droit n'allait pas de soi et pour beaucoup il paraissait exorbitant : pourquoi donner du répit alors qu'on ne faisait qu'assurer une solidarité familiale ? C'est mal connaître ce qu'est le travail auprès des personnes âgées dépendantes, ce qu'il a d'exigence, ce qu'il a aussi de souffrance. Il est donc important que plus de 400.000 personnes, qui sont souvent elles-mêmes âgées, puissent disposer de ce congé, de ce répit, et puissent garder cette possibilité de suivre au mieux les personnes dépendantes.

Nous avons un souci, partagé largement par les élus, c'est la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous savons que dans les départements beaucoup de ces associations sont en extrême fragilité et qu'il y a des structures qui peuvent purement et simplement disparaître. S'il advenait qu'elles réduisent leur activité, ce serait au détriment des personnes âgées à domicile qui pourraient être contraintes d'aller vers un établissement, ce qui serait à la fois une privation de liberté -non pas que dans un établissement on se sente enfermé, mais on n'a plus la pleine autonomie de sa vie- et ce serait des coûts supplémentaires (chacun sait qu'un accueil en établissement coûte plus cher que le maintien à domicile). Nous devons donc soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Un fonds d'appui -j'en remercie les ministres- sera mis en place en 2017, à hauteur de 50 millions d'euros, pour prendre le relais de ce qu'on appelait les fonds d'urgence, qui avaient été débloqués péniblement ces dernières années.

Un grand nombre de salariés travaillent au service de l'accompagnement du vieillissement. Un accord de branche de l'aide à domicile a été signé en 2014 et est accompagné financièrement par l'Etat. Il va permettre de revaloriser les rémunérations de 230 000 salariés et nous voulons qu'une campagne puisse être lancée pour convaincre un certain nombre de jeunes ou de demandeurs d'emploi d'aller vers ces métiers liés au grand âge, en faisant valoir que ce sont des métiers qui exigent de la qualification, qui devront appeler des promotions, des évolutions, des mutations.

Voilà pourquoi c'est une politique globale qu'il convenait de mettre en place. Elle ne se réduit pas à l'amélioration de prestations ou à l'élévation de plafonds de ressources, mais s'appuie sur une mobilisation plus large.

L'Etat a fait son devoir. Il mobilise 650 millions d'euros de ressources additionnelles, financées par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, par la Caisse, donc, qui va permettre d'utiliser cette ressource.

Faut-il aussi que les départements, dont je sais la situation difficile, mettent en œuvre ce qui a été décidé par la loi. L'Etat a fait l'effort financier, les départements doivent prendre en compte cette ressource pour la redistribuer aux personnes pour lesquelles la loi a été votée. Nous devons faire en sorte que l'ajustement des plans d'aide, des restes à charge, se concrétise, que la formule de répit soit mise en place au profit des proches, que les salaires soient revalorisés dans la branche de l'aide à domicile, que les tarifs puissent également consolider ces structures d'aide à domicile. Je parlais de politique globale, nous devons penser logement. J'ai été très attentif à ce qui a été dit par les élus. Les logements doivent être adaptés aux contraintes de l'âge. D'ici la fin du quinquennat, 80.000 logements auront été adaptés. Je remercie, là aussi, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, tout comme l'Agence nationale de l'habitat, pour les efforts accomplis en faveur de l'adaptation de ces logements.

Il faut aussi qu'un certain nombre de personnes, qui sont dans des logements HLM, dans des logements sociaux - je sais que beaucoup ici y sont attentifs - puissent changer de logement, ne pas rester là où elles étaient, dans des logements qui ne sont pas adaptés à leur situation, qui sont souvent trop grands, parce qu'il y avait une famille qui bien sûr a elle-même pris son autonomie. Nous devons donc proposer de nouveaux logements, des logements qui soient davantage au centre-ville pour éviter les déplacements, qui soient proches d'un service de soins, pour faciliter la coordination autour de la personne âgée quand elle se trouve en situation de

fragilité. Tout cela doit se faire en lien avec les élus et je veux saluer les efforts des communes ou intercommunalités dans cette direction.

Nous devons également, sur le plan de la santé, promouvoir cette coordination des soins, qui font aujourd'hui intervenir de nombreux professionnels : les personnels médicaux et paramédicaux en ville, à l'hôpital, en établissement médico-social. La loi de modernisation du système de santé, grâce notamment à des plateformes territoriales d'appui aux professionnels, contribuera à cette coordination.

Si l'on veut regarder ce qui a été engagé, nous devons aussi penser à ces maladies qui touchent les personnes âgées, aux maladies neurodégénératives et celles-ci sont mieux suivies, mieux traitées que précédemment. Il est important que nous puissions allouer des ressources à ces prises en charge.

Je veux insister, enfin, sur les places en EHPAD. 25 000 nouvelles places auront été créées sur la durée du quinquennat, près d'1,5 milliard de ressources additionnelles auront été apportées pour la médicalisation et l'adaptation de ces établissements, et aussi, justement, pour la prise en compte des maladies chroniques liées à l'âge. Il est très important de disposer de ces établissements, parce qu'il y a un moment où, pour les familles, ce n'est plus possible d'assurer l'accompagnement, et pour les personnes âgées, de rester à leur domicile. Ces établissements se sont considérablement modernisés dans tous les départements et pas simplement au niveau des structures et des équipements, mais l'animation, l'accompagnement personnel, la vie associative s'y sont considérablement développés. Là encore, c'est la solidarité qui a pu être démontrée comme valeur essentielle de notre société.

Nous avons enfin appréhendé le vieillissement de la société comme une opportunité économique, pas simplement en termes de créations d'emplois, mais aussi en termes de technologies et d'industrie. Les start-up, les entreprises du numérique, se sont investies dans le vieillissement et ont pu apporter des services que nous n'avions pas imaginés dans les années qui viennent de s'écouler. De nouveaux équipements ont été proposés. Pour la prévention des accidents, pour la communication, notamment avec les familles, pour rompre l'isolement. Cela a été et cela va être un secteur en grande mutation. C'est en ce sens que le numérique n'est pas simplement un outil à la disposition des nouvelles générations. Le numérique va être aussi une émancipation pour les personnes dites âgées, non pas simplement parce qu'elles vont être mieux accompagnées, mais parce qu'elles-mêmes vont en être utilisatrices, et on le constate déjà. Dans les rencontres que je peux avoir, dans les associations que je peux visiter, les personnes de plus de 75 ans -je prends une catégorie qui n'est pas encore la mienne- sont beaucoup plus rapides dans l'utilisation des nouvelles technologies que certains actifs, et peuvent donc maîtriser ce qui sera pour elles un facteur d'autonomie, de participation et de communication, qui les reliera au monde et à la ville dans laquelle elles sont citoyennes ou à l'espace rural qu'elles habitent. Très important donc, que nous puissions assurer, dans l'espace rural, sur l'ensemble des territoires, l'accès à ces technologies et c'est un droit essentiel pour assurer l'autonomie.

Nous avons pu créer des pôles de compétitivité, des partenariats industriels et commerciaux, qui stimulent l'innovation, mobilisent les technologies, au service de la qualité de la vie. Mais, même si nous pouvons voir dans la Silver Economy un domaine d'investissements, de créations d'emplois et d'innovations, rien ne remplace l'humain. C'est le sens que nous voulions donner à cette semaine et à ce que nous avons engagé depuis plusieurs années.

Je veux saluer, ici, les acteurs de proximité qui prennent en charge les personnes les plus âgées, les plus vulnérables. Je veux aussi dire que les collectivités locales sont essentielles, nous avons eu de multiples témoignages de communes, mais aussi d'associations. Ce qui est en jeu, c'est l'accessibilité, la mobilisation autour de toutes nos infrastructures, c'est aussi la vie associative, c'est la vie civique, c'est la participation aux décisions publiques. Il est vrai que les personnes qui se trouvent plus disponibles, plus libres, peuvent rendre service à d'autres -c'était votre exemple, Madame, et ce que nous devons faire ensemble.

Ce qu'il faut éviter, c'est la séparation. Ce qu'il faut éviter dans notre société, c'est la division entre catégories d'âge, entre territoires, entre situations sociales, entre parcours, entre origines.

Ce que nous devons faire, c'est créer un espace commun, où chaque, chacune, puisse être utile à

Ce que nous devons faire, c'est créer un espace commun, où chacun, chacune, puisse être utile à l'autre. C'est ce que nous voulons faire à travers cette politique, donner de la reconnaissance et de la dignité. C'est pour cela qu'il était si important de traiter la question de l'autonomie : pour que, même en ayant perdu sa mobilité, on garde une possibilité d'intervenir sur les choix essentiels.

Nous devons aussi veiller à ce que nous faisons pour les uns soit utile aux autres. C'est l'enjeu de la Silver Economy, c'est l'enjeu de l'accompagnement et des nouveaux emplois, et c'est pourquoi cette semaine, dite Bleue, devrait être appelée une semaine bleu-blanc-rouge, parce que ce sont les valeurs de la République que nous portons. On ne traite pas la question du vieillissement partout de la même manière, en Europe et dans le monde. Parfois, c'est plus respectueux dans les pays en développement que dans les pays supposés riches & parfois, la sagesse, l'âge, sont regardés avec beaucoup plus de faveurs & parfois, on accepte de vivre plusieurs générations dans le même domicile. Parfois -et c'est bien légitime- il y a ce besoin d'autonomie et de liberté. Mais nous, la France, une fois encore, nous devons développer un modèle singulier, original.

Je l'ai dit, nous avons cette force d'avoir une vitalité démographique et un vieillissement, d'avoir une espérance de vie et de meilleurs soins, d'avoir une possibilité de créer des emplois et de rendre la vie plus belle pour d'autres. La bienveillance, comme on le dit, la bienveillance, ce n'est pas simplement celle que l'on doit aux personnes âgées, c'est ce que l'on se doit à soi-même, et c'est vrai que la société de la bienveillance est une société qui ressemble à la France.

Merci.